



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES Brazzaville, 15 mars 2018

COMMUNIQUE FINAL

1. La session extraordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 15 mars 2018 à Brazzaville en République du Congo.
2. Cette session a été précédée du 13 au 14 mars 2018 par la réunion des experts.
3. Les Ministres, Ambassadeurs et Plénipotentiaires des pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad et Sao Tomé et Principe. L'Angola a participé en qualité d'observateur.
4. Y ont également pris part, les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, CEFDHAC, REPAR, REFADD, REJEFAC, Facilitation Belge/PFBC, GIZ, TRAFFIC, BDEAC, CIFOR, FFBC, UICN, BAD, FAO, JICA, WWF, AFD et NEPAD.
5. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par six allocutions : celles de Madame la Ministre de l'Economie Forestière du Congo, du Directeur Régional du Programme de l'IUCN pour l'Afrique Centrale et Occidentale, du Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Japon en République du Congo et en République Démocratique du Congo, du Facilitateur délégué du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), de la Secrétaire Générale Adjoint de la CEEAC, de Madame la Présidente en Exercice de la COMIFAC et le Discours d'ouverture de Monsieur le Premier Ministre de la République du Congo.
6. Le Discours du Premier Ministre a été précédé par le message des jeunes prononcé par la Coordination régionale du Réseau des Jeunes pour la Conservation et la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale.
7. Le rapport général de la réunion des experts a été ensuite présenté par Madame Victoire EHETH, Coordinatrice Nationale COMIFAC du Cameroun. Les Ministres ont pris acte des conclusions dudit rapport et ont félicité les experts pour la qualité de leur travail.
8. Par la suite, le projet de la stratégie commune pour la mobilisation des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre des engagements des pays au Défi de

Bonn élaboré avec l'appui de l'UICN a été présenté. Les Ministres ont adopté ledit projet de stratégie. Ils ont invité les pays d'Afrique Centrale à poursuivre les efforts pour freiner la déforestation, et développer des initiatives de reforestation et de reboisement, tout en promouvant l'usage des sources d'énergie moins destructrice des ressources forestières. Les Ministres ont enfin remercié l'UICN pour l'accompagnement qu'elle apporte aux pays d'Afrique Centrale dans la mise en œuvre des engagements au Défi de Bonn.

9. En séance à huis clos, après lecture des dispositions du Règlement intérieur du Conseil des Ministres, il a été procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint.

10. Le bureau, mis en place pour la conduite des travaux, a été constitué comme suit :

- **Président** : Son Excellence Francine TUMUSHIME, de la République du Rwanda
- **Vice-Président** : Son Excellence Teodorico DE CAMPOS, de la République Démocratique de Sao Tome et Principe
- **Premier Rapporteur** : Son Excellence Lambert MOUKOVE-LISSANE, de la République Centrafricaine
- **Deuxième Rapporteur** : Son Excellence Honorable Célestin NDAYIZEYE, de la République du Burundi

11. Les Ministres ont adopté les points inscrits à l'ordre du jour. Ils ont examiné les points inscrits et au terme des échanges fructueux, ils ont formulé les recommandations et pris des résolutions suivantes :

12. S'agissant de l'état d'avancement de la mise en œuvre à mi-parcours du Plan d'action biennal 2017-2018 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan d'actions biennal 2017-2018 du Secrétariat Exécutif.
- ii) Ils ont félicité l'équipe du Secrétariat Exécutif pour les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de la mise en œuvre à mi-parcours de son Plan d'actions biennal 2017-2018 sous la coordination de la nouvelle équipe statutaire.
- iii) De même, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre les efforts dans la mise en œuvre du plan d'action biennal et de prendre en compte dans le prochain Plan d'action biennal les efforts de durabilité dans la conservation des tourbières.
- iv) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de s'investir dans la préparation du prochain plan d'action biennal et de prendre en compte la reformulation des indicateurs de suivi.
- v) Enfin, les Ministres ont remercié les partenaires techniques et financiers pour les appuis multiformes qu'ils ne cessent d'apporter pour l'accomplissement des missions de la COMIFAC et la mise en œuvre du Plan de convergence.

13. En ce qui concerne l'état d'avancement des projets et programmes sous-régionaux,

- i) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur Forêts et environnement et des démarches entreprises pour la préparation des deuxièmes phases de certains de ces projets et programmes.
- ii) Ils ont remercié les partenaires pour leurs appuis multiformes aux initiatives sous-régionales dans le secteur Forêts et environnement.
- iii) De même, ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de présenter dans un tableau synoptique et de manière succincte les différents programmes et projets sous-

- régionaux en ressortant leur situation au niveau national afin d'avoir une meilleure visibilité des appuis que bénéficient les pays.
- iv) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de soumettre à la prochaine session ministérielle les conclusions de l'évaluation des premières phases de projets afin d'avoir une idée claire sur le niveau de succès de ces projets.
 - v) Les Ministres ont retenu la nécessité de diversifier les types de certification forestière dans la sous-région et d'adopter le PAFC comme l'une des certifications sous-régionales du bois des pays de la COMIFAC.
 - vi) Ils ont invité les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer afin de permettre aux pays de la sous-région de diversifier les marchés des produits issus de l'exploitation forestière.
 - vii) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de mettre l'accent lors des prochaines phases de projets sur les initiatives concrètes de terrain notamment dans le domaine de l'afforestation et du reboisement, ayant un impact positif sur les populations locales et tenir compte des différents types d'écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.
 - viii) Aussi, ont-ils instruit le Secrétariat Exécutif d'assurer une équité dans la répartition du portefeuille des projets entre les Etats membres en intégrant dans ce portefeuille, les initiatives sur la Commission Climat du bassin du Congo et le Fonds Bleu.
 - ix) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de mener la réflexion en vue de la mise en place au niveau sous-régional d'une commission d'éligibilité qui prendrait en compte les spécificités des pays dans la conception et le choix des projets, d'un cadre pour la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers, et d'une stratégie pour les campagnes d'information auprès des parties prenantes.
 - x) Enfin, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires en vue de développer de nouveaux projets et programmes dans le secteur forêts et environnement.

14. Relativement à la situation financière de la COMIFAC et le point sur les contributions égalitaires,

- i) Les Ministres se sont préoccupés de la situation financière critique que l'institution traverse. Cette situation de crise qui perdure est une menace sérieuse pour la survie de l'institution.
- ii) Ils ont adopté une résolution, ci-jointe en annexe, au sujet du paiement des contributions égalitaires par les des pays membres de la COMIFAC.
- iii) De même, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de présenter à la prochaine session ministérielle un rapport sur l'état de mise en œuvre de la Décision N° 008/COMIFAC/Pr/CM/CO.EXTRA.ORD/12 du 11 novembre 2012 portant prélèvement systématique d'un pourcentage sur les programmes et projets placés sous la coordination de la COMIFAC.

15. S'agissant de la situation des experts techniques du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte de la nécessité pour le Secrétariat Exécutif de disposer d'experts techniques permanents en vue d'assurer la mémoire institutionnelle de la COMIFAC.
- ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de maintenir les contrats de consultation jusqu'à la révision des textes de l'institution.

16. En ce qui concerne le projet de budget 2018 révisé du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont approuvé le projet de budget 2018 qui s'élève à 2 milliards 541 millions de FCA soit 3,874 millions d'Euros. Ce projet de budget est évalué en dépenses de fonctionnement de 624,372 millions de FCFA soit 951 788 Euros, et en dépenses d'investissement de 1,917 milliards de FCFA, soit 2,922 millions d'Euros. Ce budget devrait clairement intégrer et faire apparaître une ligne budgétaire sur l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

17. S'agissant du Rapport de l'audit financier et comptable 2016 de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte du rapport d'audit.
- ii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de faire présenter le rapport d'audit par l'auditeur aux prochaines sessions ministérielles.
- iii) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prévoir dans la révision des textes de l'institution en cours, un poste de Commissariat aux comptes afin d'assainir son système fiduciaire pour répondre aux exigences internationales en matière de gouvernance.
- iv) Les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des mesures et actions urgentes pour corriger les insuffisances relevées par le rapport d'audit de 2016 et de rendre compte de l'état d'avancement desdites actions à la prochaine Session du Conseil des Ministres.
- v) Enfin, ils ont instruit le Secrétariat Exécutif d'autoriser le Secrétariat Exécutif d'apurer les créances irrécouvrables d'un montant de 1 042 303 FCFA auprès de Messieurs BAYE BANE et NCHOUTPOUEN Chouaibou.

18. Relativement à l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat,

- i) Les Ministres ont été édifiés par la Secrétaire Général Adjointe de la CEEAC, de l'agenda du Sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC courant deuxième quinzaine du mois de juin 2018. Ce Sommet pourrait être une opportunité à saisir pour inscrire à cet agenda, le Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC.
- ii) Les Ministres ont salué cette information et ont mandaté le Secrétariat Général de la CEEAC et la Présidence en exercice de la COMIFAC de mener des consultations auprès de la Présidence en exercice de la CEEAC en vue d'inscrire le Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC en marge du Sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC.
- iii) Les Ministres ont approuvé le projet d'ordre du jour dudit Sommet.
- iv) Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'appuyer la Présidence en exercice dans la préparation et l'organisation dudit Sommet.
- v) Ils ont également instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de procéder à la relecture du Traité instituant la COMIFAC en vue de relever les insuffisances, de formuler des propositions d'amendement et d'inscrire ce point au projet d'ordre du jour du Sommet adopté.
- vi) Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'eau et de la Pêche de la République du Tchad a présenté la situation inquiétante du grand braconnage qui sévit dans son pays et qui menace la survie des populations d'éléphants. Il a lancé un vibrant appel à la COMIFAC et la CEEAC pour accompagner son pays à faire face à ce phénomène.



19. S'agissant de l'organisation fonctionnelle et la structuration des Coordinations Nationales COMIFAC (CNC),

- i) Les Ministres ont invité les pays qui ne l'ont pas encore fait, à formaliser et/ou réactualiser l'équipe des CNC mises en place conformément aux résolutions du Conseil des Ministres de Malabo de Septembre 2006, et réaffirmées dans les recommandations des sessions ministérielles de novembre 2012 et novembre 2013 à N'Djamena.
- ii) Ils ont en outre instruit le Secrétariat Exécutif à impliquer les CNC dans le suivi des travaux de ses groupes de travail thématiques.
- iii) Les Ministres ont instruit les CNC de s'impliquer activement dans le suivi du paiement des contributions égalitaires des pays.
- iv) Les Ministres ont remercié les partenaires au développement pour les appuis apportés aux CNC et les ont invités à poursuivre leurs appuis dans la mise en œuvre des activités des CNC.
- v) Enfin, ils ont instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre les actions de plaidoyer pour le financement des activités des CNC en vue de garantir le succès des réalisations desdites activités.

20. S'agissant de la prochaine présidence en exercice de la COMIFAC,

- i) Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe dont le pays devra assurer la prochaine présidence de la COMIFAC a été invité à confirmer la disponibilité de son pays à recevoir le flambeau de la Présidence en exercice. Il a rassuré le Conseil des Ministres dispositions prises au niveau de son pays pour régulariser le cadre relationnel avec la COMIFAC et confirmé de ce fait la disponibilité de son pays à assumer la Présidence en exercice de l'institution pour les deux prochaines années.
- ii) Les Ministres ont approuvé la proposition d'organiser la dixième Session Ordinaire du Conseil des Ministres à Sao Tomé et Príncipe à la première quinzaine d'octobre 2018.

21. Relativement à la révision de l'Accord de siège et des textes fondamentaux de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte des actions menées par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en vue de mettre en œuvre la décision du Conseil des Ministres relative à la révision des textes fondamentaux de la COMIFAC prise lors de sa 8^{ème} Session Extraordinaire tenue le 16 janvier 2015 à Bujumbura au Burundi.

22. S'agissant de la prochaine facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et collaboration avec la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte de la nouvelle Facilitation du PFBC qui est désormais assuré par le Royaume de Belgique.

23. En ce qui concerne la Clôture du Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) et perspectives,

- i) Les Ministres ont été informés par l'administrateur de la BAD pour l'Afrique Centrale, la situation du Fonds Forestier du Bassin du Congo qui tire vers la fin de sa vie légale.



Communique final Session extraordinaire du Conseil des Ministres, Brazzaville 15 mars 2018

En marge de la présente session extraordinaire du Conseil des Ministres, les Ministres en charge des Aires Protégées et de la Faune de la République Centrafricaine et de la République du Tchad ont procédé à la signature de deux (02) Protocoles spécifiques portant respectivement sur la mise en place d'une coordination de brigades d'intervention en matière de LAB transfrontalière relatif à l'Accord de Coopération Tripartite entre les Gouvernements du Cameroun, de la RCA et du Tchad relatif à la Lutte Anti Braconnage Transfrontalière et le Protocole Spécifique sur l'écodéveloppement relatif à l'Accord de Coopération entre les Gouvernements de la République du Cameroun et de la République du Tchad relatif à la création et à la gestion du complexe transfrontalier des Aires Protégées Bouba Ndjidda et Sena Oura.

24. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Congo, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Brazzaville, le 15 mars 2018

Pour le Conseil des Ministres


La Présidente en exercice
Francine TUMUSHEME

